

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s:
Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise
LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, EtienneSERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,
Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine
DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS,
Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François,
Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN,
Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10.09. OBJET: REW - Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2021 (visioconférence) - Mandats de vote

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 29 avril 2019 de s'affilier à l'intercommunale Réseau d'Energies de WAVRE, REW scrl en abrégé, d'en devenir membre et d'accepter de recevoir, à titre gratuit, une part A au capital de l'intercommunale d'une valeur nominale de 100 €;

Vu ses délibérations du 29 avril 2019 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de REW scrl, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN, Philippe MATTART et Gwendoline WILLIQUET, Conseillers communaux;

Vu le courrier du 15 novembre 2021 de REW annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le vendredi 17 décembre 2021, à distance via l'application TEAMS ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

- 1. Indépendance d'un nouveau membre du Conseil d'administration;
- 2. Ratification de la nomination des administrateurs depuis juin 2021;
- 3. Validation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'administration et de l'assemblée générale s'il échet ;
- 4. Approbation du rapport d'évaluation 2021 portant sur le plan stratégique 2021-2023 et ses propositions d'adaptation ;
- 5. Approbation d'un plan d'adaptation 2022-2026;

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2021 :

Point 1 : Indépendance d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 2: Ratification de la nomination des administrateurs depuis juin 2021

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 3 : Validation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'administration et de l'assemblée générale s'il échet</u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

<u>Point 4 : Approbation du rapport d'évaluation 2021 portant sur le plan stratégique 2021-2023 et ses propositions d'adaptation</u>

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Point 5: Approbation d'un plan d'adaptation 2022-2026

Résultat du vote :

27 OUI - 0 NON - 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : positif

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 17 décembre 2021, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 17 décembre 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale REW, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

e Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS